

A.N.F.G.

**Association Loi 1901 - Organisme de formation enregistré sous le Numéro
91340613634 auprès du Préfet de Région Languedoc-Roussillon –
siret: 482 122 108 000 38 – ape: 913E
ZAC Parc Eurêka - 876 rue du Mas de Verchant - 34000 MONTPELLIER
04 67 20 84 42 – anfg@orange.fr – anfg34@orange.fr**

STAGE : RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNELS EN SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Durée : 1 jour

Objectifs :

Compréhension des concepts et règles relatives à la responsabilité pour une meilleure appréhension des risques inhérents à l'exercice de la profession
Connaître les comportements susceptibles d'engager la responsabilité
Actualiser les connaissances au regard des lois du 2 janvier 2002, 4 mars 2002, 11 février 2005, 21 juillet 2009 ...

Public :

Cadres et Cadres Supérieurs de Santé, Directeurs d'EHPAD, Médecins coordonnateurs, IDEC et IDE

Contenu :

Présentation

Définitions : la responsabilité-être responsable ; la faute/le dommage
Présentation des principes généraux : responsabilité civile/pénale/administrative/disciplinaire

Le respect des droits des usagers

Présentation des droits fondamentaux et obligations des usagers (droits inhérents à la personne et droits spécifiques du patient ou de l'usager)
Nécessaire conciliation des droits fondamentaux (liberté/sécurité ; collectivité ...)
Approche pratique : fugue, bientraitance/maltraitance, contention, suicide, alimentation ...

Les règles d'exercice professionnel

Secret professionnel et obligation de discréption
Signalement et procédures internes
Circuit de l'information
Ecrits professionnels
Risques routiers
Distribution des médicaments

Conclusion

Réflexion sur le choix du risque dans l'exercice de sa profession et à l'occasion des activités principales que sont la surveillance, l'hébergement et le soin.

TARIFS

Formation inter-établissements : 585,00€ TTC / jour / personne

Formation intra-établissement : 1650,00€ / jour / groupe (10-12 personnes)